

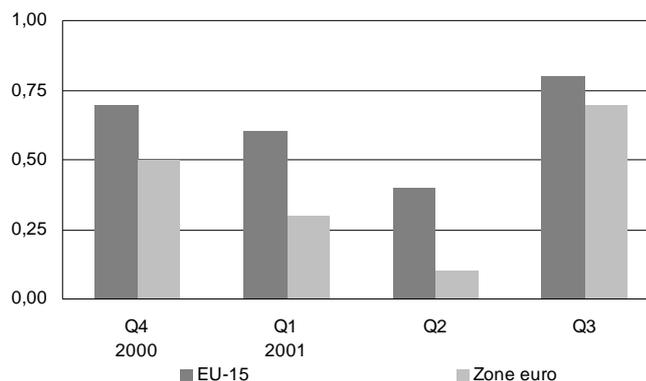
Évolution du commerce de détail

au cours du troisième trimestre 2001

Jenny Runesson

Après avoir enregistré un ralentissement de la croissance de son chiffre d'affaires au cours des premier et deuxième trimestres de 2001, le commerce de détail a bénéficié d'une augmentation du volume des ventes de 0,8% dans l'UE au troisième trimestre de 2001 par rapport au trimestre précédent. Le chiffre correspondant pour la zone euro¹ s'est établi à 0,7%, et a donc été inférieur à celui de l'UE pour le cinquième trimestre consécutif.

Comparé au même trimestre de l'année précédente, le volume des ventes au détail s'est accru de 2,5% dans l'UE au cours du troisième trimestre de 2001. Le taux de croissance de l'UE est donc revenu à des niveaux similaires à ceux enregistrés au cours du dernier trimestre de 2000 et du premier trimestre de 2001.



Graphique 1: Indice du volume des ventes pour le commerce de détail; données désaisonnalisées; taux de croissance par rapport au trimestre précédent (en %)

Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières				Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables			
EU-15		Zone euro		EU-15		Zone euro	
Q4-00	0,7	Q4-00	0,5	Q4-00	2,3	Q4-00	1,6
Q1-01	0,6	Q1-01	0,3	Q1-01	2,7	Q1-01	2,3
Q2-01	0,4	Q2-01	0,1	Q2-01	1,8	Q2-01	0,9
Q3-01	0,8	Q3-01	0,7	Q3-01	2,5	Q3-01	1,7

Tableau 1: Indice du volume des ventes pour le commerce de détail; taux de croissance (en %)

Statistiques en bref

INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

THEME 4 – 2/2002

Contenu

Indice du volume des ventes pour le commerce de détail..... 2

Indice du volume des ventes de produits alimentaires et non alimentaires 3

Indice du volume des ventes de certains produits non alimentaires 4

Indice de l'emploi dans le commerce de détail..... 5

Notes méthodologiques..... 6



¹ Jusqu'à la fin de l'année 2000, les données de la zone euro se rapportent à onze États membres (B, D, E, F, IRL, I, L, NL, A, P et FIN); depuis l'entrée de la Grèce dans la zone euro au début de l'année 2001, les données couvrent douze États membres. La zone euro est considérée comme un ensemble, indépendamment du nombre d'États membres qui la composent. Les notes méthodologiques (voir la page 7) expliquent comment les taux de croissance ont été calculés pour la zone euro.

Indice du volume des ventes pour le commerce de détail

La répartition des ventes entre l'alimentaire et le non alimentaire montre que dans l'UE la croissance a été particulièrement marquée pour les détaillants de produits non alimentaires, où le volume des ventes a augmenté de 0,9% au troisième trimestre de 2001 par rapport au trimestre précédent. La croissance des ventes au détail a été légèrement plus faible dans la zone euro, d'environ 0,2% (qui était néanmoins le taux de croissance le plus élevé enregistré au cours de l'année).

		Poids (% du total)	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
			Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
Commerce de détail	EU-15	100,0	1,2	0,2	0,7	0,6	0,4	0,8	3,8	2,6	2,3	2,7	1,8	2,5
	Zone euro	100,0	1,4	-0,1	0,5	0,3	0,1	0,7	3,5	2,1	1,6	2,3	0,9	1,7
Commerce de détail alimentaire	EU-15	42,9	0,8	0,0	0,5	0,5	0,4	0,7	3,2	1,5	1,5	1,8	1,3	2,3
	Zone euro	42,4	0,9	-0,2	0,5	0,4	0,3	0,6	3,1	1,4	1,4	1,6	0,7	1,8
Commerce de détail non alimentaire	EU-15	57,1	1,2	0,4	0,4	1,5	0,0	0,9	4,0	3,2	2,5	3,6	2,3	2,8
	Zone euro	57,6	1,5	-0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	3,4	2,2	1,3	2,8	1,0	1,6
dont:														
Textiles, habillement, chaussures et cuir	EU-15	12,0	1,1	0,5	1,3	1,0	0,0	2,1	2,5	4,1	2,0	4,5	2,9	4,6
	Zone euro	11,4	1,2	-0,1	0,5	0,8	-0,5	1,5	1,8	3,2	0,3	2,9	0,6	2,6
Appareils ménagers	EU-15	14,2	0,9	0,8	0,8	-0,3	-0,3	0,7	6,3	5,1	4,9	2,1	1,0	0,9
	Zone euro	14,6	0,9	0,1	-0,1	-1,0	-0,7	-0,2	5,4	4,0	3,6	0,9	-0,7	-0,9
Livres, journaux et autres magasins spécialisés	EU-15	11,4	0,8	0,2	1,4	1,3	-0,7	0,9	2,9	1,6	2,3	3,8	2,1	2,9
	Zone euro	11,5	1,1	-0,4	0,9	1,1	-1,0	0,8	3,0	0,8	1,4	3,1	1,0	2,3

Tableau 2: Indice du volume des ventes; taux de croissance (en %)

La croissance la plus notable a été enregistrée par les détaillants de produits textiles, d'habillement, de chaussures et de cuir, où les volumes des ventes se sont accrues de 2,1% dans l'UE et de 1,5% dans la zone euro au troisième trimestre de 2001 par rapport au trimestre précédent (comparé aux taux de 0,0% ou de -0,5% au deuxième trimestre). On a également enregistré une augmentation rapide du volume de ventes de livres, de journaux et d'autres produits vendus en magasins, d'environ 0,9% dans l'UE et de 0,8% dans la zone euro (après une baisse d'environ 0,7% et 1,0% au cours du deuxième trimestre).

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	1,2	0,2	0,7	0,6	0,4	0,8	3,8	2,6	2,3	2,7	1,8	2,5
Zone euro	1,4	-0,1	0,5	0,3	0,1	0,7	3,5	2,1	1,6	2,3	0,9	1,7
B	0,5	2,5	2,0	-1,5	-0,7	1,6	5,5	7,1	6,9	2,7	1,5	1,1
DK	0,2	0,5	-0,4	-0,4	0,7	:	2,5	2,5	0,0	-0,1	0,4	:
D	2,3	-1,3	-0,7	0,8	0,0	0,4	4,4	1,1	-0,7	0,6	-0,4	0,6
EL	2,5	0,9	1,4	2,3	0,4	:	5,8	6,7	4,4	8,3	4,6	:
E	1,4	-1,4	0,8	3,8	0,2	0,0	5,4	0,9	0,9	4,7	3,4	4,8
F (1)	1,4	1,0	2,5	-1,2	0,3	:	3,6	3,1	4,4	4,1	1,9	:
IRL	2,3	1,2	3,3	2,2	1,2	-0,6	9,9	8,3	8,6	9,3	8,0	5,7
I	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,6	0,1	-0,5	-0,5	-1,0	-1,4
L	1,1	0,5	1,1	2,1	-0,2	1,1	1,1	1,0	1,9	6,5	2,8	4,1
NL	0,4	0,9	0,5	0,2	-0,2	0,5	2,9	3,9	3,5	2,2	1,1	1,0
A	2,8	-0,8	-0,2	0,7	-1,3	:	3,0	0,0	0,7	2,7	-1,7	:
P	-0,5	0,2	0,6	0,3	0,0	1,0	5,7	3,9	0,9	-1,3	1,8	2,0
FIN	2,3	1,0	-0,3	2,2	1,2	0,6	5,6	4,8	3,6	5,2	4,1	3,8
S	1,6	0,4	0,3	1,3	0,1	1,5	9,0	7,2	4,6	3,9	2,1	3,3
UK	0,4	1,2	1,7	1,2	1,8	1,4	4,1	3,9	4,8	4,5	6,1	6,2

Tableau 3: Volume des ventes du commerce de détail; taux de croissance (en %)

(1) Les données du dernier trimestre sont confidentielles.

Indice du volume des ventes de produits alimentaires et non alimentaires

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	0,8	0,0	0,5	0,5	0,4	0,7	3,2	1,5	1,5	1,8	1,3	2,3
Zone euro	0,9	-0,2	0,5	0,4	0,3	0,6	3,1	1,4	1,4	1,6	0,7	1,8
B	-0,3	0,8	-0,1	-0,1	-1,9	2,5	1,5	-2,6	-0,7	0,9	-2,3	0,6
DK	0,2	-0,9	0,4	0,2	2,4	:	0,0	-2,6	-2,5	-0,2	2,3	:
D	2,3	-1,9	0,3	0,5	1,2	0,8	5,3	0,6	0,4	0,5	1,2	3,0
EL	3,1	-0,9	1,4	1,8	0,5	:	5,8	7,9	5,1	5,9	3,0	:
E	1,1	-0,4	0,2	3,0	2,4	-0,2	7,8	1,9	2,2	4,0	5,5	5,5
F (1)	1,1	1,4	2,6	-2,6	-0,2	:	1,9	2,5	2,8	2,5	0,5	:
IRL (1)	2,1	-0,6	1,4	3,0	0,8	:	5,8	2,9	3,3	5,8	4,6	:
I	-0,1	0,1	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,9	1,2	0,2	-1,0	-2,0	-2,4
L	0,0	0,7	0,5	1,2	-0,4	-0,3	0,3	1,7	1,9	2,6	2,0	0,9
NL	0,7	0,1	0,4	0,3	-0,3	0,1	1,8	0,8	1,4	3,1	-0,6	0,4
A	0,3	0,1	0,3	-3,9	-2,9	:	-0,1	-4,7	0,8	-3,6	-7,1	:
P	1,4	0,6	2,4	-2,1	1,8	1,6	4,7	5,8	2,0	1,7	3,0	3,0
FIN	2,3	0,3	0,0	2,4	1,2	1,0	5,4	3,7	2,9	5,1	3,9	4,8
S	0,6	-0,7	0,7	0,6	1,2	0,4	4,2	1,4	0,7	1,2	1,9	3,0
UK	0,4	0,7	0,7	1,3	0,9	0,8	3,5	2,1	2,1	2,7	3,6	3,8

Tableau 4: Indice du volume des ventes au détail de produits alimentaires; taux de croissance (en %)

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	1,2	0,4	0,4	1,5	0,0	0,9	4,0	3,2	2,5	3,6	2,3	2,8
Zone euro	1,5	-0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	3,4	2,2	1,3	2,8	1,0	1,6
B	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
DK	2,2	2,4	-0,3	2,8	0,7	:	5,2	8,6	3,5	7,6	5,7	:
D	2,3	-1,1	-1,4	1,1	-0,7	-0,1	3,7	1,5	-1,4	0,8	-1,2	-1,0
EL	0,6	1,0	1,4	7,0	-3,3	:	5,6	5,4	3,6	10,4	6,2	:
E	2,1	-2,3	1,6	3,6	-1,9	1,0	3,8	0,5	0,9	5,1	0,8	4,2
F (1)	1,7	0,4	2,5	0,4	0,8	:	5,7	4,2	6,2	5,6	3,5	:
IRL (1)	3,5	2,8	4,2	3,7	2,3	:	19,1	16,7	15,7	15,5	13,6	:
I	-0,1	0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-1,7	-0,9	-1,1	-0,3	-0,5	-1,0
L	1,8	0,2	2,3	4,4	-2,9	3,1	1,5	0,2	2,4	9,3	3,7	6,9
NL	0,0	1,5	0,7	-0,3	0,8	0,5	3,3	5,4	4,2	1,8	2,5	1,5
A	2,4	-0,3	-0,8	3,1	-0,8	:	4,7	2,7	0,7	5,7	0,9	:
P	-1,7	-0,2	-0,5	1,8	-1,2	0,6	6,4	2,6	0,2	-3,3	1,0	1,3
FIN	2,4	1,5	-0,4	1,7	1,2	0,0	5,8	5,7	4,1	5,3	4,0	2,6
S	2,0	1,1	0,1	2,5	-1,3	2,2	13,8	12,9	7,7	6,3	2,2	3,5
UK	0,0	2,1	1,8	2,0	1,9	1,8	4,7	5,6	6,4	6,1	8,1	7,7

Tableau 5: Indice du volume des ventes au détail de produits non alimentaires; taux de croissance (en %)

(1) Les données du dernier trimestre sont confidentielles.

Indice du volume des ventes de certains produits non alimentaires

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	1,1	0,5	1,3	1,0	0,0	2,1	2,5	4,1	2,0	4,5	2,9	4,6
Zone euro	1,2	-0,1	0,5	0,8	-0,5	1,5	1,8	3,2	0,3	2,9	0,6	2,6
B	3,0	1,1	1,6	-2,1	0,4	4,2	17,0	19,8	17,3	6,1	-0,2	3,2
DK	2,1	2,4	-5,9	2,8	1,5	:	1,8	7,6	-5,5	1,0	0,8	:
D	1,7	0,1	-2,9	1,9	-1,7	3,2	1,7	2,3	-2,9	1,1	-2,8	1,3
EL	2,6	-0,9	0,4	5,2	-1,7	:	7,7	3,7	0,2	9,3	2,5	:
E	1,2	0,5	0,6	0,2	-0,2	0,2	4,1	2,6	3,2	2,8	0,9	0,4
F (1)	-0,7	0,6	3,5	1,8	-1,2	:	3,1	3,4	5,7	7,3	4,7	:
IRL (1)	4,5	0,9	5,1	4,7	4,6	:	22,8	17,9	20,0	16,9	15,9	:
I	-1,0	-0,3	-0,7	-0,3	-0,1	-0,5	-5,4	-3,7	-5,8	-2,4	-1,2	-1,4
L	4,4	0,5	-2,5	3,3	0,0	0,2	4,2	3,1	-1,3	5,7	1,2	1,0
NL	0,8	0,8	3,0	1,0	0,2	1,8	2,3	9,9	4,0	6,5	5,0	6,1
A	2,9	0,8	-4,1	5,8	-3,7	:	3,6	8,3	2,7	6,0	-1,6	:
P	-5,7	1,8	-5,6	9,9	-4,1	:	4,1	4,5	-2,0	-3,1	5,8	:
FIN	0,3	2,8	-2,2	3,2	1,1	:	2,9	6,1	0,1	4,1	4,6	:
S	-0,7	1,1	-1,6	3,8	-1,5	1,9	5,1	7,7	0,1	3,3	1,5	2,6
UK	0,7	2,7	2,1	3,4	2,1	2,1	4,4	6,1	7,3	9,9	10,6	11,0

Tableau 6: Indice du volume des ventes au détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir; taux de croissance (en %)

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	0,9	0,8	0,8	-0,3	-0,3	0,7	6,3	5,1	4,9	2,1	1,0	0,9
Zone euro	0,9	0,1	-0,1	-1,0	-0,7	-0,2	5,4	4,0	3,6	0,9	-0,7	-0,9
B	-1,7	3,9	-0,3	1,0	-2,3	1,0	3,1	11,5	8,2	1,3	1,9	-1,4
DK	2,6	-0,7	1,4	-0,5	2,6	:	3,5	3,2	1,6	2,8	2,8	:
D	0,8	-1,8	-0,7	-1,8	-0,7	-2,1	6,0	1,7	0,0	-3,8	-4,0	-5,9
EL	1,5	0,0	4,3	1,2	0,2	:	5,6	4,7	4,0	7,8	5,9	:
E	2,3	-1,3	0,6	0,2	-1,0	2,2	8,5	5,3	5,3	1,9	-1,7	1,9
F (1)	2,0	0,6	2,1	2,1	-2,3	:	9,1	7,5	8,6	7,4	1,4	:
IRL (1)	5,0	2,8	3,1	3,0	6,5	:	11,8	10,6	8,9	14,8	16,4	:
I	0,8	1,1	0,1	-0,9	-0,3	0,0	0,2	2,9	2,7	0,9	-0,5	-1,2
L	0,2	-1,3	2,4	3,2	-0,1	5,1	0,0	-0,8	0,7	6,1	2,3	11,8
NL	-2,4	1,1	1,2	-0,2	0,2	0,0	3,6	4,1	6,3	-0,5	1,8	0,7
A	4,0	-1,6	-1,0	2,4	0,0	:	1,3	-2,2	-2,4	4,3	0,2	:
P	-1,7	-1,6	1,2	-2,6	0,8	:	5,3	0,8	1,3	-5,9	-1,7	:
FIN	0,2	1,6	0,5	0,3	1,3	:	6,2	5,5	5,8	3,0	3,5	:
S	3,0	1,3	-0,9	-0,6	0,9	3,5	19,3	15,6	10,1	3,2	0,7	3,2
UK	1,1	1,8	2,1	1,6	2,5	2,1	9,0	8,5	10,4	6,9	9,0	8,5

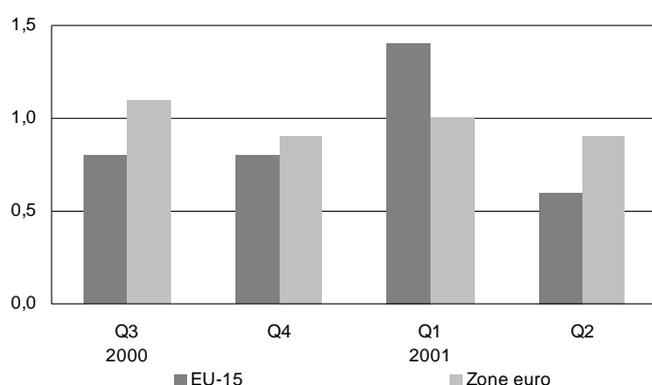
Tableau 7: Indice du volume des ventes au détail d'appareils ménagers; taux de croissance (en %)

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, séries corrigées des jours ouvrables					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	0,8	0,2	1,4	1,3	-0,7	0,9	2,9	1,6	2,3	3,8	2,1	2,9
Zone euro	1,1	-0,4	0,9	1,1	-1,0	0,8	3,0	0,8	1,4	3,1	1,0	2,3
B	4,1	4,8	0,3	-0,5	-1,7	5,1	9,3	16,0	10,4	6,4	-0,5	3,2
DK	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
D	1,7	-1,6	-0,7	-0,1	0,1	-1,7	7,3	3,1	0,4	-0,8	-0,9	-2,8
EL	0,9	1,6	3,8	1,4	-0,4	:	4,0	6,0	3,6	8,9	6,5	:
E	1,1	-6,7	1,8	16,5	-5,8	-1,8	-1,6	-6,1	-6,5	12,1	4,6	9,8
F (1)	0,1	0,9	4,0	-1,4	1,0	:	2,3	1,3	4,3	4,3	3,4	:
IRL (1)	3,3	4,6	5,1	2,5	-0,7	:	23,1	25,3	21,1	17,2	12,4	:
I	-0,9	0,5	0,4	-1,4	-0,7	-0,8	-3,1	-1,9	-0,8	-1,5	-1,4	-2,6
L	1,6	0,7	0,5	13,1	-9,8	0,8	3,5	0,1	4,4	16,3	3,3	3,4
NL	-0,2	2,2	1,1	-7,5	2,7	1,6	1,7	-5,2	5,8	-4,3	-2,0	-3,1
A	1,9	-0,7	0,8	4,4	-2,6	:	10,9	7,2	4,0	7,5	1,2	:
P	-0,5	-1,1	-1,8	-1,5	1,3	2,4	5,9	-1,9	-3,8	-7,5	-2,5	5,1
FIN	-1,2	1,1	0,1	1,0	-0,6	:	2,0	0,6	0,8	1,3	1,6	:
S	4,9	1,3	0,5	4,3	-2,9	2,6	18,4	17,7	11,9	11,6	3,0	4,5
UK	-0,5	2,8	2,9	0,0	1,4	1,0	-0,9	1,8	4,1	5,9	7,5	5,5

Tableau 8: Indice du volume des ventes au détail de livres, journaux et commerce de détail dans d'autres magasins spécialisés; taux de croissance (en %)

(1) Les données du dernier trimestre sont confidentielles.

Indice de l'emploi dans le commerce de détail



Graphique 2: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; données désaisonnalisées; taux de croissance par rapport au trimestre précédent (en %)

Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières		Taux de croissance annuels, données brutes					
EU-15		Zone euro		EU-15		Zone euro	
Q3-00	0,8	Q3-00	1,1	Q3-00	4,4	Q3-00	4,5
Q4-00	0,8	Q4-00	0,9	Q4-00	4,1	Q4-00	4,2
Q1-01	1,4	Q1-01	1,0	Q1-01	3,9	Q1-01	4,0
Q2-01	0,6	Q2-01	0,9	Q2-01	3,6	Q2-01	3,7

Tableau 9: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; taux de croissance (en %)

	Taux de croissance trimestriels, séries corrigées des var. saisonnières						Taux de croissance annuels, données brutes					
	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01	Q2-00	Q3-00	Q4-00	Q1-01	Q2-01	Q3-01
EU-15	0,9	0,8	0,8	1,4	0,6	:	3,6	4,4	4,1	3,9	3,6	:
Zone euro	1,0	1,1	0,9	1,0	0,9	:	3,6	4,5	4,2	4,0	3,7	:
B	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
DK	-0,4	-0,6	0,3	0,6	-0,3	-0,6	1,7	0,0	-0,2	-0,1	0,1	0,0
D	-0,1	-0,1	-0,4	0,4	0,0	-0,1	-0,4	-0,3	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1
EL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
E	0,8	2,3	1,5	2,1	0,8	1,0	5,0	10,1	6,9	7,1	6,8	5,3
F (1)	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
IRL	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
I	2,8	2,0	2,4	2,6	1,6	:	7,9	8,9	10,4	10,2	8,8	:
L	0,0	0,2	1,3	0,7	0,8	:	0,4	0,1	1,1	2,2	3,0	:
NL	0,9	0,6	0,7	1,0	0,3	:	3,6	3,1	2,9	3,5	2,5	:
A	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
P	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
FIN	-2,2	2,4	-2,5	-0,2	1,4	-0,9	-2,0	0,9	-1,7	-2,9	1,3	-2,0
S	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
UK	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Tableau 10: Indice de l'emploi dans le commerce de détail; taux de croissance (en %)

(1) Les données sont confidentielles.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

	NACE Rév. 1	Libellé
Commerce de détail	52 à l'exclusion de 52.7	Commerce de détail (à l'exclusion de la réparation d'articles personnels et domestiques)
Commerce de détail alimentaire	52.11+52.2	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire et commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé
Commerce de détail non alimentaire	52.12+52.3+52.4+52.5+52.6	Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire, commerces de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie, autres commerces de détail en magasin spécialisé, commerce de détail de biens d'occasion en magasin et commerce de détail hors magasin
Commerce de détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir	52.41+52.42+52.43	Commerce de détail de textiles, commerce de détail d'habillement et commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir
Commerce de détail d'appareils ménagers	52.44+52.45+52.46	Commerce de détail de meubles et d'équipements du foyer, commerce de détail d'appareils électroménagers et de radio/télévision et commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres
Commerce de détail de livres, journaux et commerce de détail dans d'autres magasins spécialisés	52.47+52.48	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie et commerces de détail spécialisés divers

Tableau 11: Rubriques de la NACE Rév. 1 utilisées dans la présente publication pour le commerce de détail

VOLUME DES VENTES

L'**indice du volume des ventes** renseigne sur la quantité de biens vendus dans le secteur du commerce de détail. C'est un indicateur de la demande intérieure finale, ainsi que de la confiance des consommateurs.

La **base juridique** de cet indice est le **règlement n° 1165/98 du Conseil, du 19 mai 1998, concernant les statistiques conjoncturelles**¹, actuellement en cours de mise en œuvre. Le commerce de détail correspond à la division 52 de la

nomenclature NACE Rév. 1².

Le **volume des ventes**³ représente la valeur du chiffre d'affaires à prix constants et, à ce titre, constitue un indice de quantité. Il **peut être établi** à partir du chiffre d'affaires à prix courants corrigé du déflateur des ventes ou sous la forme d'un indice de quantité calculé directement à partir de la quantité de biens vendue. Le chiffre d'affaires

comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés qui sont directement liés au chiffre d'affaires.

Les États membres doivent **communiquer** des données brutes et des données corrigées du nombre de jours ouvrables; ils sont également invités à transmettre des données corrigées des variations saisonnières ainsi que des données de type tendance-cycle. Eurostat n'effectue les opérations de correction qu'en l'absence de données corrigées au niveau national.

¹ Journal officiel L 162 du 5.6.1998. Ce document est également disponible sur le site Internet Business Methods (<http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/bmethods/home>). En ce qui concerne les indices, la mise en œuvre du règlement devra être achevée au plus tard au milieu de l'année 2003.

² NACE Rév. 1 - Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Eurostat, 1996 (ISBN 92-826-8767-8).

³ Cette version succincte de la définition de l'indice du volume des ventes pour le commerce de détail est tirée du règlement de la Commission concernant la définition des variables, actuellement en cours de mise en œuvre. Les États membres ont jusqu'à l'année 2003 pour appliquer cette définition.

Eurostat additionne les données des États membres corrigées du nombre de jours ouvrables afin de former des séries «zone euro» et «EU-15». Ces séries sont ensuite désaisonnalisées à l'aide de la méthode TRAMO/SEATS. Les éléments manquants des agrégats «zone euro» et «EU-15» sont estimés au moyen d'une méthode ARIMA.

La **période de référence** est le mois civil. **Les données agrégées doivent être communiquées à Eurostat deux mois au plus tard** après la fin de la période de référence. Les données plus détaillées sont à transmettre dans un délai de trois mois, qui peut être prolongé de quinze jours civils supplémentaires pour les États membres dont la valeur ajoutée pour la division 52 de la NACE Rév. 1 représente moins de 3% du total de la Communauté européenne.

Les **facteurs de pondération** employés pour les agrégats sont calculés à partir de données tirées de la base de données des statistiques structurelles sur les entreprises ou d'informations provenant directement des États membres. Les pondérations et l'année de base sont révisées tous les cinq ans. **L'année de base actuellement utilisée est 1995.**

INDICE DE L'EMPLOI

L'indice de l'emploi montre l'évolution du nombre de personnes occupées dans le secteur du commerce de détail.

La **base juridique** de cet indice est également le **règlement n° 1165/98 du Conseil, du 19 mai 1998, concernant les statistiques conjoncturelles.**

L'indice se définit comme le nombre total de personnes travaillant dans l'unité considérée (y compris les propriétaires exploitants, les associés et les aides familiaux non rémunérés) et de

personnes travaillant à l'extérieur de l'unité tout en faisant partie de celle-ci et en étant rémunérées par elle (c'est par exemple le cas des représentants de commerce, des livreurs ou des équipes de réparation et d'entretien). Les travailleurs à temps partiel sont également pris en compte. Est exclue de cette catégorie la main-d'œuvre mise à la disposition de l'unité par d'autres entreprises. Les États membres peuvent utiliser le nombre de salariés comme approximation du nombre de personnes occupées.

Tous les États membres **communiquent** à Eurostat leurs données au niveau à deux chiffres de la NACE Rév. 1, ainsi que différents agrégats. Les données sont utilisées pour élaborer des indicateurs agrégés pour l'UE dans son ensemble, ainsi que pour le groupe des États membres qui font partie de la zone euro. **Il convient de noter que les données relatives à l'indice de l'emploi se réfèrent à la division 52 de la NACE Rév. 1 alors que les données sur le volume des ventes se rapportent à la division 52, à l'exception du groupe 52.7.**

Les États membres doivent transmettre des données trimestrielles, au plus tard trois mois après la fin de la période de référence. Les États membres dont la valeur ajoutée pour la division 52 de la NACE Rév. 1 représente moins de 3% du total de la Communauté européenne disposent d'un mois de plus pour faire parvenir leur indice.

Les **facteurs de pondération** employés pour l'établissement de l'indice sont calculés à partir de données tirées de la base de données des statistiques structurelles sur les entreprises ou d'informations provenant directement des États membres. Les pondérations et l'année de base sont révisées tous les cinq ans. **L'année de base actuellement utilisée est 1995.**

Les États membres doivent communiquer un indice brut, mais peuvent aussi transmettre des indices corrigés des variations saisonnières et des indices de type tendance-cycle. Eurostat publie les données corrigées au niveau national lorsqu'elles sont disponibles et, dans le cas contraire, effectue les opérations de correction.

Les données brutes des États membres sont additionnées afin de former des séries «zone euro» et «EU-15». Ces séries sont ensuite désaisonnalisées à l'aide de la méthode TRAMO & SEATS. Les éléments manquants des agrégats «zone euro» et «EU-15» sont estimés au moyen d'une méthode ARIMA. Eurostat intègre les données confidentielles lors du calcul des agrégats européens (EU-15 et zone-euro).

TAUX DE CROISSANCE

Pour le calcul des taux de croissance, la zone euro est considérée comme un ensemble; les taux de croissance d'avant le premier trimestre 2001 ont donc été établis sur la base de onze pays, tandis que ceux à partir du premier trimestre 2001 ont été élaborés sur la base de douze pays.

DIFFUSION

Eurostat publie des données et des séries détaillées dans le thème 4 (EBT) de NewCronos.

PLUS D'INFORMATION

Jenny Runesson
Tél: +352-4301-32111,
Fax: +352-4301-34359,
jenny.runesson@cec.eu.int

Pour en savoir plus:

➤ Les publications de référence

Titre Panorama mensuel des entreprises européennes
 Numéro de catalogue KS-AM-02-000-FR-C Prix EUR 162

➤ Les bases de données

New Cronos Thème 4
 Domaine EBT (European Business Trends)

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat Belgique Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be URL: http://www.datasshop.org/	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrogade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: lib@dst.dk Internet: http://www.dst.dk/bibliotek	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888-644 94 30 E-Mail: datashop@destatis.de URL: http://www.eu-datasshop.de/	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 011 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es URL: http://www.datasshop.org/	INSEE info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-22221 E-mail: dslux@eurostat.datasshop.lu URL: http://www.datasshop.org/	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.statistik.zh.ch
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA		
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokijasto PL2B FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.Kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop@stat.fi URL: http://www.tilastokeskus.fi/ttk/ikk/datasshop/	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoervice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datasshop/uedatashop.asp	Eurostat Data Shop Office for National Statistics Room 1.01.5 Cardiff Road Newport South Wales NP10 8XG United Kingdom Tel. (44-1633) 81 33 69 Fax (44-1633) 81 33 33 E-mail: eurostat.datasshop@ons.gov.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: euodata@haver.com		

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):
 Bâtiment Bech Bureau A3/48 - L-2920 Luxembourg - Tél. (352) 4301 33408 - Fax (352) 4301 32649 - e-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Jenny Runesson, Eurostat/D3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 32111, Fax (352) 4301 34359, E-mail: jenny.runesson@cec.eu.int
 ORIGINAL: Anglais

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/eurostat/ si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2 rue Mercier - L-2985 Luxembourg
 Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
 Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-ad.htm>
 courrier électronique: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - GREECE/ELLADA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - LUXEMBOURG - NEDERLAND - ÖSTERREICH
 PORTUGAL - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - ISLAND - NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - BALGARİJA - CESKÁ REPUBLIKA - CYPRUS
 EESTI - HRVATSKA - MAGYARORSZÁG - MALTA - POLSKA - ROMÂNIA - RUSSIA - SLOVAKIA - SLOVENIA - TÜRKİYE - AUSTRALIA - CANADA - EGYPT - INDIA
 ISRAËL - JAPAN - MALAYSIA - PHILIPPINES - SOUTH KOREA - THAILAND - UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2002 au 31.12.2002):
 (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)

Papier: 360 EUR
 Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»
 Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 8 «Environnement et énergie»
 Papier: 84 EUR
 Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

- Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat»(sélection de produits et services Eurostat)
 Langue souhaitée: DE EN FR
- Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat
 Langue souhaitée: DE EN FR
- M. M^{me} M^{lle}
 (SVP écrire en majuscules)
- Nom: _____ Prénom: _____
 Société: _____ Département: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal: _____ Ville: _____
 Pays: _____
 Tél.: _____ Fax: _____
 E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

- Virement bancaire
 Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:

A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.